

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1 FEVRIER 2018 à 20 Heures 00**

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Fabienne YAACOULI, Gérard PINATTON, S.CHAMBE, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Hervé REY, Catherine PEJU.

**Absents :** J.MATHIEU, F.YAACOULI.

**Démissionnaires :** Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

**Secrétaire de séance :** Stéphanie CHAMBE.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS ET DES COMPETENCES DE LA CCDML :**

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal le projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet l'extension du périmètre de la CCDML nécessite de préciser pour les 8 communes supplémentaires les compétences exercées. Mr le Maire précise que le conseil de communauté dans sa séance du 9 janvier 2018 a approuvé à l'unanimité des membres présents le projet de modification de ses compétences et de ses statuts.

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des compétences et des statuts de la CCDML au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**MARCHE DE TRAVAUX « LES GENETS » :** Monsieur le Maire fait part au conseil municipal le rapport de la commission d'appel d'offre quant à l'ouverture des plis pour les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment « Les Genêts ». Le conseil municipal retient le choix de la commission à savoir l'entreprise JDL désamiantage.

**VENTE TERRAIN LA MADELEINE :** Afin de régulariser la vente du terrain « Second » à la SEMCODA, il serait judicieux de prévoir une remise en forme du terrain. Pour cela, il faudrait vendre une petite parcelle d'environ 23M2 à Cyril Létra, qui devra également en acquérir soit à la famille Masse soit à la Semcoda directement. Le conseil fixe le prix à 100 euros le M2 à l'unanimité.

**TRAVAUX MAGASIN VIVAL :** Il serait opportun de prévoir les travaux du magasin VIVAL en 2018 en même temps que les travaux des Genêts. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT TERRAIN SECOND :** La commune prendra à sa charge les travaux d'assainissement pour l'aménagement du terrain SECOND. Des devis sont en cours.

**CAUTION EMPRUNTS SEMCODA :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la programmation des constructions par la SEMCODA sur le terrain SECOND et l'aménagement du bâtiment « Les Genêts » il y a lieu que la commune donne un accord de garantie sur les financements proposés.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur le montant de garantie pour la construction de 7 pavillons PSLA rue des usines qui sera demandé à hauteur de 100% pour un montant de 1 094 400 €,
- Donne son accord sur le montant de garantie pour la construction de 8 pavillons PLS rue des usines qui sera demandé à hauteur de 50% pour un montant de 704 100 €,
- Donne son accord sur le montant de garantie pour l'acquisition amélioration de 14 logements PLUS, 6 logements PLAI et 7 logements PLS, Les Genêts qui seront demandés à hauteur de 50% pour un montant de 847 500 €.

**ASTREINTES DU PERSONNEL COMMUNAL TECHNIQUE** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été décidé en accord avec le personnel communal technique de mettre en place un service d'astreintes du 10 novembre au 15 mars de chaque année. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à déposer les dossiers nécessaires auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale et fixe les indemnités conformément à la législation en vigueur.

**COMPETENCE « JEUNESSE »** : Véronique CROZET responsable de la commission jeunesse informe le conseil municipal que la compétence jeunesse deviendra certainement une compétence de la CCDML au 1 janvier 2019. Elle informe que la commission travaille actuellement sur ce dossier délicat.

**VOIRIE COMMUNALE** : Gérard PUPIER informe le conseil municipal de la longueur de la voirie communale : 49,757 kms (chemins et rues) et 9 145 m<sup>2</sup> de places et parkings. Le conseil accepte ces nouvelles longueurs de voirie communale.

**Informations diverses :**

- Prend connaissance de la vente du groupe électrogène situé dans le bâtiment les Genêts pour un montant de 3 000 euros à débattre.
- Prend connaissance de la vente d'un transformateur HTA au prix de 500 euros à débattre.
- Prend connaissance de l'installation du panneau lumineux et du devis de l'entreprise dom'elec pour l'installation d'une prise sur le mur de la bibliothèque.
- Fixe le « pot » élus-agents au jeudi 15 février 2018 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30  
Prochain Conseil Municipal le Jeudi 26 mars 2018 à 20 heures.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39  
Mail : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)